



**Syndicat mixte de préfiguration du**

**Parc naturel régional**

**Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude**

## **BUREAU**

**Réunion du 8 décembre 2021**

### **Délibérations**

**Délibération n°2021-14 :**

Convention entre le représentant de l'État et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

**Délibération n°2021-15 :**

Convention d'adhésion 2020-001 à la Centrale d'Achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques



Bureau Syndical du  
Syndicat mixte de  
Préfiguration du Parc  
naturel régional Vallée de la  
Rance-Côte d'Emeraude

**Délibération n°2021-14**

## **Convention entre le représentant de l'État et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 8 décembre à 16h05, le Bureau du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à distance par voie de visioconférence, sous la présidence de M. Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 2 décembre 2021

Délégués votants : 10 Délégués présents : 9 (sur total de 15 délégués en exercice)

Délégués ayant donné pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 18 (sur total de 26 voix)

### **Etaient présents à la présente Séance :**

Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias  
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération  
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo  
Agglomération  
Madame Solenn MESLAY, Département des  
Côtes d'Armor  
Monsieur Stéphane PERRIN, Région  
Bretagne  
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-  
Père-Marc-en-Poulet

Madame Sylvie SARDIN, Communauté de  
Communes Côte d'Emeraude  
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département  
d'Ille-et-Vilaine  
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo

### **Excusés :**

Monsieur Arnaud CARRÉ, Le Quiou  
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard  
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné  
Madame Carole LE BÉCHEC, Région Bretagne  
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer  
Monsieur Michel PENHOUËT, Saint-Lunaire

**Pouvoirs :** Arnaud CARRÉ à Jean-Francis RICHEUX

### **Invités au Bureau excusés :**

Monsieur Jean-Malo CORNEE, Président de l'EPTB Rance-Frémur baie de Beausais  
Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude, Président de COEUR Emeraude

### **Etaient présents également :**

Equipe technique :  
Monsieur Gildas CHÉNY  
Monsieur Dominique MÉLEC  
Madame Béatrice VALETTE

**Délibération n°2021-14 :**

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;  
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;  
Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;  
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;  
Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure d'homologation ;

Vu la délibération du Comité syndical dudit Syndicat mixte n°2021-05 du 13 octobre 2021 portant sur les délégations à son Bureau syndical ;

Considérant la nécessité pour le Syndicat mixte de se doter d'outils de fonctionnement adaptés, notamment à la dématérialisation,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de  
- approuver la « convention entre le représentant de l'État et le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État », telle que présentée aux membres du Bureau,  
- autoriser le Président à signer cette Convention.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture, le

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du  
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte  
d'Emeraude

<b>Vote</b>
<b>Unanimité</b>



Bureau Syndical du  
Syndicat mixte de  
Préfiguration du Parc  
naturel régional Vallée de la  
Rance - Côte d'Emeraude

**Délibération n°2021-15**

## **Convention d'adhésion 2020-001 à la Centrale d'Achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques**

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 8 décembre à 16h05, le Bureau du Syndicat mixte de Préfiguration du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, dûment convoqué s'est réuni à distance par voie de visioconférence, sous la présidence de M. Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 2 décembre 2021

Délégués votants : 10 Délégués présents : 9 (sur total de 15 délégués en exercice)

Délégués ayant donné pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 18 (sur total de 26 voix)

### **Etaient présents à la présente Séance :**

Monsieur Jérémy DAUPHIN, Languédias  
Monsieur Yann GODET, Dinan Agglomération  
Monsieur Gilles LURTON, Saint-Malo  
Agglomération  
Madame Solenn MESLAY, Département des  
Côtes d'Armor  
Monsieur Stéphane PERRIN, Région  
Bretagne  
Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Saint-  
Père-Marc-en-Poulet

Madame Sylvie SARDIN, Communauté de  
Communes Côte d'Emeraude  
Monsieur Yann SOULABAILLE, Département  
d'Ille-et-Vilaine  
Madame Céline ROCHE, Saint-Malo

### **Excusés :**

Monsieur Arnaud CARRÉ, Le Quiou  
Madame Nolwenn GUILLOU, Dinard  
Monsieur Allain HOUEL, Saint-Carné  
Madame Carole LE BÉCHEC, Région Bretagne  
Madame Karine NORRIS-OLLIVIER, Plerguer  
Monsieur Michel PENHOUËT, Saint-Lunaire

**Pouvoirs :** Arnaud CARRÉ à Jean-Francis RICHEUX

### **Invités au Bureau excusés :**

Monsieur Jean-Malo CORNEE, Président de l'EPTB Rance-Frémur baie de Beausais  
Monsieur Didier LECHIEN, COEUR Emeraude, Président de COEUR Emeraude

### **Etaient présents également :**

Equipe technique :  
Monsieur Gildas CHÉNY  
Monsieur Dominique MÉLEC  
Madame Béatrice VALETTE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Francis RICHEUX

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical dudit Syndicat mixte n°2021-05 du 13 octobre 2021 portant sur les délégations à son Bureau syndical ;

Considérant la nécessité pour le Syndicat mixte de se doter d'outils de fonctionnement adaptés, notamment à la dématérialisation,

Considérant l'offre proposée par le Syndicat mixte Mégalis et la nécessité de passer convention pour en bénéficier,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de

- approuver la convention avec le syndicat mixte Mégalis « Convention d'adhésion 2020-001 à la Centrale d'Achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques » telle que présentée aux membres du Bureau
- autoriser le Président à signer cette Convention.

Délibération certifiée exécutoire par le Président,

Compte tenu de l'envoi en Préfecture, le

Le Président du Syndicat mixte de préfiguration du  
Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte  
d'Émeraude

<b>Vote</b>
<b>Unanimité</b>